

AVIS DE CONCOURS

Officier de la police nationale Concours externe et interne nationaux - session 2019 -

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
Bureau du recrutement n°303
Tél. : 01 53 73 53 34
Tél : 01 53 73 47 85
Mel : pp-concours-gpx@interieur.gouv.fr

CALENDRIER DES CONCOURS

Date limite de dépôt des dossiers :	le 1er février 2019 * cachet de La Poste faisant foi
Date limite inscription en ligne:	le 1er février 2019 à 18 heures
Epreuves écrites d'admissibilité :	les 19 et 20 mars 2019
Résultats d'admissibilité :	le 4 juillet 2019 (à partir de 14h00)
Epreuve de pré-admission :	
- épreuves sportives et épreuve de tests psychotechniques :	du 2 au 10 septembre 2019
Résultats de pré-admission :	le 12 septembre 2019
Epreuves d'admission :	
- épreuves orales :	
• concours interne	du 23 au 25 septembre 2019
• concours externe	du 26 septembre au 4 octobre 2019
• art. 7	du 14 au 17 octobre 2019
Résultats d'admission :	le 30 septembre 2019 à 14h pour le concours interne le 8 octobre 2019 à 14h pour le concours externe le 21 octobre 2019 à 14h pour les candidats concernés par l'art. 7

* L'administration décline toute responsabilité pour les dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis.

LES VOIES D'ACCES

CONCOURS EXTERNE

CONCOURS INTERNE

Le nombre total de postes offerts sera fixé par un arrêté ministériel ultérieur

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

CONCOURS EXTERNE

CONCOURS INTERNE

- être de nationalité française ;
↳ Toutefois, ceux en instance d'acquisition de cette nationalité peuvent également postuler. Leur candidature ne sera définitivement recevable que s'ils l'obtiennent au plus tard à la date des épreuves écrites, soit le 20 mars 2018 ;
- être âgé de 35 ans au plus au 01/01/2019 (sauf dérogations) ;
- être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent avant la date d'entrée en école de police ou justifier d'au moins 3 ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (**catégorie 45** figurant dans la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles établie par l'INSEE). La durée d'activité est réduite à 2 ans si le candidat est titulaire d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis ;
- être en règle au regard de la législation du service national.

- être affecté dans un service placé sous l'autorité du ministre chargé de l'Intérieur ;
- justifier au 1^{er} janvier 2019 d'au moins 4 ans de services publics effectifs, à compter de la titularisation ;
- se trouver à plus de 11 ans de la limite d'âge du corps pour les fonctionnaires actifs de la police nationale.

RETRAIT ET DEPOT DES CANDIDATURES
ATTENTION : ne cumulez pas dossier papier et inscription en ligne

RETRAIT :

- **Par Internet :**
 - www.prefecture-police-paris@interieur.gouv.fr
 - <http://www.lapolicenationalerecrute.fr>
(retrait du dossier ou inscription en ligne)
- **A défaut sur place :**

Préfecture de Police
Bureau du Recrutement
11 rue des Ursins
75004 PARIS
3^{ème} étage
Accueil – pièce 308
(métro Cité ou RER B ou C : St Michel Notre-Dame)

DEPOT :

- **Par internet :**
 - <http://www.lapolicenationalerecrute.fr>
(au plus tard le 1er février 2019 à 18 heures)
- **Sur place : entre 8h30 et 14h00 :**

Préfecture de Police
Bureau du Recrutement
11 rue des Ursins
75004 PARIS
3^{ème} étage
Accueil – pièce 308
(métro Cité)